

Nombre de conseillers  
En exercice : 11  
Présents :9  
Votants :9  
Absents :2

L'an deux mille vingt-trois le jeudi 29 juin à dix-huit heures trente minutes. Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mme le Maire, Jacqueline CABROL.

Date convocation :  
Le 20 juin 2023

N°2023\_D23 : Subvention 2023/2024 à l'école communale.

**Présents :** AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CABROL Jacqueline, CATALA Gérard, KAMILLE Abou-kanh, MILHET Benoit, RAYSEGUIER Christian, RUIZ Benoit, TONON Yannick.

**Absents :** LECUTIER Jean-Marc ; MONJAL Mathilde

**Absents donnant procuration :**

AUSSILLOU Pierre, a été nommé secrétaire de séance.

Mme Le Maire propose au conseil le renouvellement des subventions pour l'école communale, pour l'année scolaire 2023-2024.

Mme Le Maire propose la somme de 125€ par enfant de la commune.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve la subvention de 125€ par enfant de la commune.

Autorise le Maire à prendre tout acte nécessaire dans le cadre de cette délibération.

Fait à Boissezon le 29 juin 2023,

Le Maire,  
Jacqueline CABROL

Certifié exécutoire compte Ainsi fait et délibéré à Boissezon, le jour, mois et an que dessus,  
tenu de la transmission à la Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
sous-préfecture le 29 juin 2023. Municipal.